

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de Caudecoste  
du 7 octobre 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-et-quatre, le 7 octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DAILLEDOUZE, Maire.

La séance était publique. Date de la convocation : mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

Étaient présents les conseillers municipaux : Mmes Clémentine BONNIER, Maryse LESPES, Evelyne LEVEQUE, Delphine MASSON, Hélène MOLINIER, Sophie MIKULANIEC MM. Jérôme CAUNES, Mathieu CHAPELET, François DAILLEDOUZE, Florent OUSTRAIN, Philippe VARANNE, Damien ZAVA

M. Cédric DELPECH a donné pouvoir à Mme Hélène MOLINIER.

Mme Béatrice GIANIN a donné pouvoir à Mme Delphine MASSON.

Étaient excusés : M. Cédric DELPECH, Mme Béatrice GIANIN

Était absent :

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Sophie MIKULANIEC, Mme Alexia SANTUCCI, secrétaire, a été nommée secrétaire auxiliaire.

N° ordre : 2024 10 07 0001

Monsieur le maire expose que Caudecoste fait partie des uns cinquièmes des communes de France qui doivent réaliser le recensement à partir du 16 janvier 2025. L'opération débute par une enquête pour contrôler chaque logement afin de savoir s'ils sont habités. C'est une photographie de la population sur une nuit : par exemple, un étudiant qui est présent à Caudecoste de la nuit du 16 au 17 janvier 2025 est recensé dans la ville de Caudecoste, mais s'il arrive le lendemain, il ne compte pas dans la population caudecostoise. Les habitants ont 15 jours pour remplir les formulaires en indiquant où ils étaient le 16 janvier au matin. Cette opération se déroule tous les cinq ans.

Pour mener à bien ce recensement, il faut engager plusieurs personnes : un coordinateur qui s'occupe du bon déroulement de l'opération et est en lien avec l'INSEE, puis des agents pour recenser la population. Il est conseillé d'avoir un agent recenseur pour trois-cents foyers. Caudecoste compte environ cinq-cent-quatre-vingts foyers : il faut donc au moins deux agents recenseurs. Cependant, compte tenu du profil de la commune (des actifs, des personnes âgées, une grande zone de campagne, ...), il est préférable d'en avoir au moins un de plus. Le coordinateur peut être un élu, mais les élus ne peuvent pas être agents recenseurs. L'INSEE verse une aide aux communes, mais elle ne couvre pas entièrement les frais de cette campagne.

Il y a cinq ans, lors de la dernière campagne de recensement, mesdames Pascale OUSTRAIN, secrétaire, et Marie-Béatrice PIASENTIN, agent polyvalent de la commune, étaient agent recenseurs.

Le recensement est un acte obligatoire pour les habitants de la commune, et depuis cette année, tout refus peut être signalé au procureur, qui se chargera lui-même du recensement et aura la possibilité de mettre une amende (45€ la première fois et 300€ la deuxième fois). Madame Clémentine BONNIER remarque que la campagne se passe bien à Caudecoste, mais Monsieur le Maire explique que madame Pascale OUSTRAIN a reçu quelques refus la dernière fois et que cette pression est importante pour le bon déroulement de la campagne.

Mme Hélène MOLINIER demande le déroulement précis de la campagne. Monsieur le Maire explique que l'agent recenseur distribue dans chaque foyer une fiche globale pour le foyer d'une part, et une fiche personnelle pour chaque habitant d'autre part. Cette dernière est remplie librement par la personne, les données nominatives n'étant pas utilisées. L'agent recenseur va



ensuite récupérer les documents dans les foyers. Ces formulaires peuvent également être remplis sur Internet : l'agent va recevoir une notification et sera chargé d'imprimer la fiche, de la contrôler et de la transmettre à L'INSEE.

Monsieur le Maire propose de placer Mme Pascale OUSTRAIN comme coordonnateur, mais dans ce cas, elle ne peut être agent recenseur. De ce fait, les agents recenseurs seront Madame Marie-Béatrice PIASENTIN pour la zone de campagne de Caudecoste, car elle a déjà réalisé ces tâches, et Madame Alexia SANTUCCI, nouvelle secrétaire, pour le bourg, afin qu'elle connaisse mieux le village. Aucun contrat n'est nécessaire, les différents rôles étant assurés par des agents déjà en contrat avec la commune : des arrêtés seront pris et les agents seront rémunérés en heures complémentaires ou supplémentaires. Afin d'avoir un troisième agent, Monsieur le Maire propose d'engager Madame Margaux THORE pour les lotissements, car elle y habite : il faut donc une délibération pour l'engager comme vacataire et préciser sa rémunération. Deux solutions peuvent être proposées :

- A la fiche, avec un tarif pour la fiche du foyer et un tarif pour la fiche personnelle,
- A l'heure, la demi-journée ou la journée.

A cela, il faut ajouter un montant (à l'heure, la demi-journée ou la journée) pour rémunérer les temps de formations, le contrôle des fiches et dans notre cas la réception des personnes au Tiers-lieu afin d'aider les habitants à se recenser en ligne. Il est remarqué que le remboursement des frais de déplacement n'est pas nécessaire pour Madame Margaux THORE, car elle vit dans la zone à recenser. Monsieur le Maire note que le travail de repérage a déjà été fait en grande partie, mais il y a beaucoup de logements habités par des inconnus, car les habitants vont et viennent très vite.

Le contrat n'a pas de date de fin mais se termine quand la mission est accomplie : elle peut durer quelques jours comme deux semaines. La délibération ne fixe pas les tarifs, car nous n'avons pas de recommandations récentes. En s'appuyant sur les délibérations d'autres communes, on peut évaluer la rémunération du vacataire, en appliquant les tarifs à la portion de Caudecoste qui serait réalisée par Margaux, soit 310 habitants pour 150 foyers environ :

- 753.50€ brut si les bulletins individuels rapportent 1,85€ brut et les bulletins de logement 1,20€ brut (sans les forfaits)
- 900,88€ brut si les bulletins individuels rapportent 2,15€ brut et les bulletins de logement 1,56€ brut (sans les forfaits)

Certaines communes payent les agents au prorata de l'aide de l'Etat, mais cela n'est pas très logique, car l'aide de l'INSEE ne couvre que peu le recensement : la rémunération est donc très en dessous des tarifs pratiqués. Les tarifs seront décidés en bureau, en faisant une moyenne de ceux adoptés dans les autres communes de la même taille que Caudecoste (par exemple, Rives est beaucoup plus étendue et possède plus d'habitants, ce qui explique des montants plus élevés).

### Délibération portant recrutement d'un vacataire

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code général de la fonction publique,
- VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif recensement de la population,
- VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,



Considérant que le recrutement d'un vacataire est nécessaire aux besoins du service afin de réaliser, conformément aux dispositions notamment de la loi n° 2002-276 précitée, les opérations de recensement.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les fonctions d'agent recenseur de la population de Caudecoste, pour la période du 02 janvier 2025 jusqu'à la fin de campagne du recensement.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un montant forfaitaire par feuille de logement remplie et un montant forfaitaire par bulletin individuel rempli.

De plus, les agents recenseurs recevront un montant forfaitaire par demi-journée pour chaque heure de formation, de préparation et d'accueil du public au Tiers-lieu pour l'aide au recensement en ligne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 02 janvier 2025 jusqu'à la fin de campagne du recensement ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

#### N° ordre : 2024 10 07 0002

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs petits jardins individuels rattachés à des propriétés se trouvant dans le SPR. Un habitant de Caudecoste a vendu sa maison sans inclure le jardin, et la Mairie souhaiterait l'acquérir. En effet, ce terrain est adjacent aux jardins appartenant déjà à la commune, qui possèdent notamment une pente difficile à entretenir à la limite de ces deux parcelles. Le propriétaire est d'accord pour céder le jardin pour 1 000€ : cela rendrait plus facile l'entretien de la pente mentionnée et pourrait servir à différents projets. Monsieur le Maire note qu'un autre jardin est en vente, avec un CU déposé sur la parcelle ; il a déjà été vendu, au prix de 2 000€ : la commune ne s'est pas positionnée car il était trop cher, sans compter que les frais de notaire sont à la charge de la commune, ce qui aurait encore augmenté le budget de près de 1 000€. Il est remarqué que plusieurs de ces jardins sont en friche, non entretenus ou avec des arbres du bois.

D'autres acquisitions de jardins sont en cours : un échange est réalisé avec M. ROGALE avec la cerisière et un jardin longeant un chemin communal va être donné.

Une zone rose est affichée sur la carte, représentant les parts du bois associées à une maison qui est en vente ou déjà achetée. Madame Hélène MOLINIER indique qu'une autre maison est en vente sur la parcelle F868-869 : elle n'est pas en couleur sur la carte, car elle est soit déjà vendue, soit n'a pas de CU en cours à l'Agglomération d'Agen.

Madame Clémentine BONNIER demande si le jardin est en zone agricole, en rapport au prix pratiqué : le Maire indique qu'il est en trame verte, exploitable uniquement.

## Achat de la parcelle F-22

Le Maire expose au conseil qu'une parcelle de terrain située au niveau des jardins référence cadastrale F22, est à la vente. Ce jardin est situé dans le SPR (Site Patrimonial Remarquable) et jouxte un jardin appartenant à la commune.

Monsieur Le Maire propose l'achat de ce jardin d'une contenance de 366m<sup>2</sup>.

VU l'article L 111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

VU la somme estimée du bien pour un montant de 1 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'ACHETER la parcelle F22 au prix de 1 000€, frais notarial à la charge de la commune,
- AUTORISE M. le Maire, ou à défaut, son adjointe Mme Maryse LESPES, à signer l'acte d'achat et tous documents relatifs à cette affaire.
- D'INSCRIRE la somme au budget 2025.

### Questions diverses :

#### TRAVAUX MAIRIE

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la Mairie et indiquent que plusieurs factures sont manquantes. L'inauguration ne met donc pas un point final au projet, d'autant plus qu'il y a encore quelques modifications à effectuer. Les subventions ne peuvent donc pas encore être demandées. Une réunion va avoir le lieu le 17 octobre entre Mme Maryse LESPES, Mme Alexia SANTUCCI, M. WILLOCOQ et la SEM47 pour régler aux plus vite le dossier.

#### ECLAIRAGE PUBLIC

Un bilan avec l'Agglomération d'Agen a été réalisé concernant l'éclairage public :

- L'éclairage public du lotissement beaujardin 2 va être fini prochainement, et une nouvelle armoire solaire avec une prise et une commande pour les décorations de Noël va être placée à l'entrée du village,
- Sur les 8 lampadaires de la rue proche de l'école, 5 vont être démontés et remplacés par le même modèle que ceux de Martet. Ils seront démontables sur demande, avec une plaque qui servira à boucher le trou, ce qui est nécessaire pour les fêtes de Caudecoste en juillet,
- Tous les nouveaux lampadaires seront pilotables à distance avec une télécommande : cela est très utiles en cas d'accidents de la route,
- Enedis a perdu le dossier du feu rouge, donc ils doivent recommencer la procédure, mais ils essayent de faire au plus vite.

#### VOIRIE

Monsieur le Maire fait un point sur la voirie :

- Le département a fini la route,
- L'entreprise Colas a réalisé le chasse roue, ce qui empêche les camions de rouler dans le fossé et d'affaisser le fossé : il est très droit et de dix-sept centimètres, la hauteur maximale possible,
- Madame Clémentine BONNIER demande quand le marquage au sol sera réalisé, car des habitants trouvent la route dangereuse : il faut attendre au moins 1 mois et demi que la route sèche. Les travaux ne sont pas finis : il manque le feu et le passage piéton au bout,

Monsieur Jérôme CAUNES a fait le tour du village avec Monsieur Nicolas MALLET, et note



que le réseau routier de Caudecoste est en bonne état par rapport à d'autre commune : il nécessite surtout des travaux d'entretien. Par exemple, il va falloir boucher des trous et repasser avec des pinceaux : ce ne sont pas de grands travaux à prévoir, de 4 000€ à 5 000€. Ils devraient avoir lieu rapidement si le temps reste au beau fixe. Monsieur Jérôme CAUNES propose également une intervention d'élagage sur une route où le haut des camions touchent les arbres.

### INAUGURATION

L'Inauguration du 12 octobre est rappelée au Conseil municipal : Monsieur le Maire compte sur la participation des élus. Le parcours commence à 9h30 au Citypark, puis passe par la place Rogale, où l'Agglomération d'Agen a participé à la réparation des infiltrations d'eau. Les invités se dirigeront ensuite à la Bastide pour la présentation de la mairie, du Tiers-lieu et des appartements : une exposition sera proposée, avec 25 à 28 tableaux de Caudecoste répartis dans tous les bâtiments. Les officiels feront ensuite un discours : Monsieur François DAILLEDOUZE, Maire, Monsieur Jean DIONIS-DU-SEJOUR, Président de l'Agglomération d'Agen, Monsieur Nicolas LACOMBE, 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil Départemental, Madame Maryse COMBRES, conseillère régionale et le nouveau secrétaire général de la Préfecture. Les invités pourront enfin visiter les locaux, avant de prendre un apéritif préparé par le cuisinier de la cantine scolaire, Monsieur Christophe COLY, la boisson (une marquise) étant réalisée par Mme Béatrice GIANIN, élue.

Il est demandé aux élus d'aider le vendredi et le samedi à la préparation et au rangement de l'événement. Ainsi, le rendez-vous est à 8h15 pour la mise en place, une partie pouvant être réalisé le vendredi. Le lieu du discours et de l'apéritif dépendra du temps :

- S'il fait mauvais temps, le discours se déroulera dans la salle du conseil, qui peut accueillir jusqu'à 120 personnes et l'apéritif sous les cornières en fonction du sens du vent On veut faire les discours et l'apéro dehors,
- S'il fait beau, le discours se déroulera sur la place BALGAU et pendant la visite, l'apéritif sera installé sur la place, les tables étant déjà prêtes dans la salle du conseil.

Madame Pascale OUSTAIN va envoyer le retro planning sous peu.

Monsieur le Maire expose que, sur les 300 000€ de Fond vert demandé pour le projet de la maison Madeleine, il est accordé une subvention de 225 000€.

### BASTIDES EN FETE

Le Week-end du 19 et 20 octobre, les fêtes de la Bastide se dérouleront à Caudecoste, avec des visites de la Bastide, des jeux pour enfants, l'ouverture du musée, le Terravventura « Zamela » qui durera 3 semaines (8 000 à 12 000 personnes sont attendues : si le public est au rendez-vous, un Terravventura pourrait être pérennisé, ce qui servira aux commerces de Caudecoste) et un Géocaching zone sud départemental. Un Vide grenier se déroulera également le dimanche. Il est demandé aux élus de venir surveiller le musée, les ateliers et aider au bon déroulement de l'événement.

### VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire souligne d'une part que le nombre de voitures est de plus en plus important et que de nouveaux appartements sont en création, et d'autre part que les voitures sont souvent stationnées sur les trottoirs : les parkings sont donc une priorité. De plus, ils sont proches des PAVs : une vidéo protection a donc été envisagé pour sécuriser ces zones. Monsieur le Maire fait remarquer que depuis la mise en place de la caméra de chasse au niveau d'un PAV, il n'y a plus de dépôt sauvage : cette caméra prend des photos, ce qui est autorisé sans déclaration préalable. Les photographies sont ensuite récupérées sur le téléphone du Maire afin de rappeler à l'ordre.



Monsieur le Maire présente les zones qui seraient concernées par cette vidéo protection. Une partie pourrait être conventionnée avec l'Agglomération d'Agen, car une partie de leur route serait surveillée, et le parking du commerce de M. ROCCHIETTI est à conventionner car il est privé. Le système de communication passerait par une antenne sur le bâtiment de l'école, qui relierait tous les bâtiments où se trouvent les caméras. Seuls les adjoints et le Maire sont habilités à regarder les images des caméras, ainsi que la police sur demande. Le but de cette vidéo protection n'est pas de regarder en permanence les parkings, mais de consulter les images au besoin, la sauvegarde étant de 1 mois.

Deux possibilités existent pour mettre en place ce projet :

- L'achat pour un montant de 16 357€ TTC, subventionné entre 40% à 50%, sans compter la maintenance. Le devis comprend une base de 2 500€ HT pour l'enregistrement des images et le transfert à la mairie, 5 caméras à 450€ pièce HT, avec un switch à 150€ HT et un coffret étanche à 175€ HT pour chacune d'elle. Il faut également compter la location de la nacelle sur plusieurs jours pour leurs installations.
- La location sur 48 mois du même équipement, à 411€ HT sur 4 ans (soit 23 000€ TTC pour toute la durée de la location). Il n'y a pas de subventions dans cette possibilité.

Madame Hélène MOLINIER estime que le service proposé est très cher, la sécurité n'étant pas un si gros problème dans le village, sauf quelques cas de vitres cassées ou pneus crevés. Plusieurs membres du Conseil municipal sont du même avis, Monsieur Philippe VARANNE note qu'avec l'infrarouge des caméras, les plaques ne seront pas très lisibles.

Le maire explique que ces caméras auront un effet dissuasif et que cela pourrait pousser les habitants se garants dans la Bastide à changer d'habitude, diminuant également les stationnements gênants.

Monsieur Jérôme CAUNES demande s'il n'est pas possible de mettre en place une caméra de chasse faisant des photographies comme pour le PAV : Monsieur Florent OUSTIN le rejoint.

Monsieur Jérôme CAUNES mettrait plus la priorité sur l'électrification des parkings afin de permettre le rechargement des voitures électriques, car les voitures thermiques sont vouées à disparaître. Monsieur le Maire ajoute que certains habitants ne pourront pas la faire charger chez eux par manque de courant.

Le conseil est unanime pour ne pas donner suite au devis de vidéo protection.

#### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : TEST

Monsieur le Maire expose que la Préfecture met en place un scénario inondation pour tester le PCS des communes. Les élus seront appelés, peut-être sur leur lieu de travail, et auront l'obligation de venir à Caudecoste et se rendre à un lieu en fonction de leur rôle défini dans le PCS. Le scénario durera deux jours et demi, et l'exercice sur un jour et demi. Ce PCS peut être appliqué à d'autres situations, donc il est important que les élus soient prêts.

Une réunion des Maires à lieu le vendredi 15 novembre pour rappeler les objectifs. La vigilance orange est activée le mardi 26 novembre, la vigilance rouge commence mercredi 27 novembre à 16h et passe écarlate le lendemain matin : le PCS sera sans doute actif dans la nuit du 27 au 28 novembre. Madame Sophie MIKULANIEC demande si la population est aussi incluse dans l'exercice : Monsieur le Maire indique qu'il ne concerne que les services de la mairie et l'Agglomération d'Agen, avec à la rigueur le déclenchement de la Sirène de Sauveterre et de Layrac, voire le tocsin. Il est également possible que l'alerte soit notifiée sur les téléphones des habitants du secteur.

Les membres du conseil doivent donc se tenir prêt à recevoir des informations supplémentaires dans les semaines à venir.

## BILAN REUNION AVEC AT

Pour rebondir sur la réunion ayant eu lieu lundi 30 septembre, monsieur le Maire demande aux élus de participer à la réalisation d'une liste de projets d'investissement dans un premier temps, puis de voir s'ils entrent dans un des scénarios présentés.

Monsieur le Maire ne note pas un projet urgent qui va se réaliser rapidement pour des questions de sécurité : le mur pignon côté rue de fêtes est en train de partir, et il y a une fuite d'eau au musée. La mairie a donc reçu un devis de 3 200€ TTC pour le mur et 4 000€ TTC pour le toit environ. Le coût devrait cependant être légèrement inférieur, car les fers ont été donnés par Madame Pascale OUSTRAIN.

Conseil Municipal

lundi 4 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Sophie MIKULANIEC

